

Voici la procédure pour obtenir votre casier judiciaire:

*Dans la mesure où nous travaillons avec des enfants, il nous est demandé d'obtenir le casier judiciaire des intervenants. Rassurez-vous, il s'agit du bulletin n°3 du casier judiciaire, le plus restreint, qui ne comporte que les délits les plus graves, crimes et délits avec emprisonnement supérieur à 2ans.*

*Les démarches pour l'obtenir sont gratuites, très simples et rapides. Tout peut se faire par internet et ça ne prend que quelques minutes.*

*Tout d'abord, vous devez vous connecter au site :*

<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr>

*Puis, suivre les démarches comme expliqué dans la vidéo suivante:*

<https://www.youtube.com/watch?v=Z0oYlXxBtKA>

*Une fois que vous aurez reçu votre casier judiciaire, merci de me le transmettre par mail.*